

# LE GUIDE PRATIQUE N°5 POUR CRÉER UN SKATEPARK

+  
SKATEPARK  
URBAIN



## AVANT-PROPOS

Vous utilisez des skateparks et souhaitez qu'une de ces infrastructures se situe près de chez vous? Vous constatez que vous n'êtes pas les uniques jeunes de votre commune à rêver d'un tel lieu? Il est temps de se mettre ensemble pour écrire aux autorités de votre commune, afin de leur faire part de votre requête: créer un skatepark/skatepark urbain dans votre commune.

Plus vous êtes en nombre pour signer cette lettre, plus votre demande aura de chances d'être prise au sérieux.

En effet, pour une commune, la construction d'un skatepark induit un investissement non négligeable.

Ce guide pratique vous présente les différents aspects et les étapes de la construction d'un skatepark/skatepark urbain. Vous pouvez le présenter aux autorités communales qui pourront s'en servir comme support de réflexion. Car, pour la création d'une telle infrastructure, une collaboration entre vous, les jeunes, et la commune sera essentielle. L'aide de jaiunprojet.ch, qui a déjà suivi d'autres constructions, peut être également demandée si vous habitez le canton de Vaud.

# TABLE DES MATIÈRES

UN LIEU DE VIE	5
MODULES	7
SKATEPARK URBAIN (OU URBAN SKATE)	9
EMPLACEMENT	10
NUISANCES SONORES	13
MATÉRIAUX	14
ENTRETIEN	17
COÛTS	18
FINANCEMENT	19
UNE ASSOCIATION ?	21
SÉCURITÉ	22
RÈGLEMENT	22

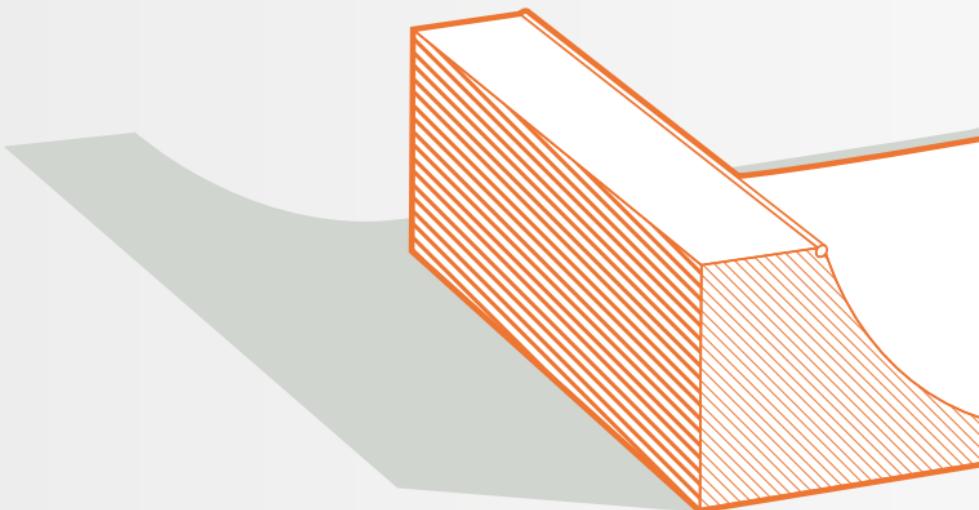
## UN LIEU DE VIE

En plus de permettre de pratiquer son sport favori (skateboard, roller, BMX, trottinette, longboard, etc.), le skatepark/skatepark urbain est un lieu rassembleur, de rencontres, d'expressions, mais aussi un aménagement complémentaire à l'offre de loisirs de la commune. Il est alors important de promouvoir dès le début une utilisation respectueuse et inclusive du site, pour que tout le monde s'y sente à l'aise et bienvenu. Par exemple, organiser des moments spécifiques pour les filles, les enfants.

*Toute personne doit se sentir légitime, bienvenue et respectée pour oser y venir en sécurité.*

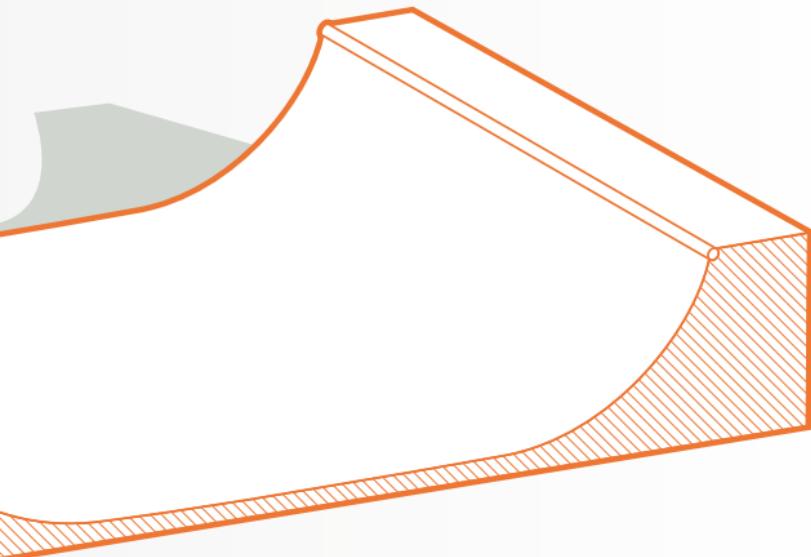
Une bonne pratique consiste à consulter en amont des jeunes skateuses avant même la construction d'une infrastructure, ou encore de mettre en place par la suite des initiations par des femmes pour des filles. Sans oublier un éclairage public efficace et une signalétique inclusive.

Toutefois, une telle infrastructure ne peut répondre aux besoins de l'ensemble des jeunes. C'est pourquoi il vaut la peine de réfléchir en parallèle à d'autres activités sportives répondant aux attentes du plus grand nombre.



## MODULES

Il est important d'intégrer les futur.e.s utilisateurs.trices à chaque étape du processus d'élaboration du projet, tout en gardant une vision plus large et à long terme de l'utilisation du site. De quoi les jeunes ont-ils/elles envie?



Dans un premier temps, il faut réfléchir aux modules (bowl, mini-rampe, quarter pipe, pyramide, plan incliné, rail, curb, etc.), selon :

- la surface disponible (on compte un minimum d'environ 300 m<sup>2</sup> pour un skatepark et 50 m<sup>2</sup> pour un skatepark urbain).
- le/les public·s cible·s (débutants, moyens, avancés).
- l'/les engin·s roulant·s ciblé·s (skate, roller, trottinette, BMX, etc.).
- les skateparks existants aux alentours pour offrir une infrastructure complémentaire.
- le style de glisse envisagé :
  - park (sauter haut ou faire des figures dans les airs, utiliser les courbes de glisse).
  - street (sauter par-dessus des obstacles, utiliser le mobilier urbain et glisser).
- les envies des futur·e·s utilisateurs·trices !

## SKATEPARK URBAIN (OU URBAN SKATE)

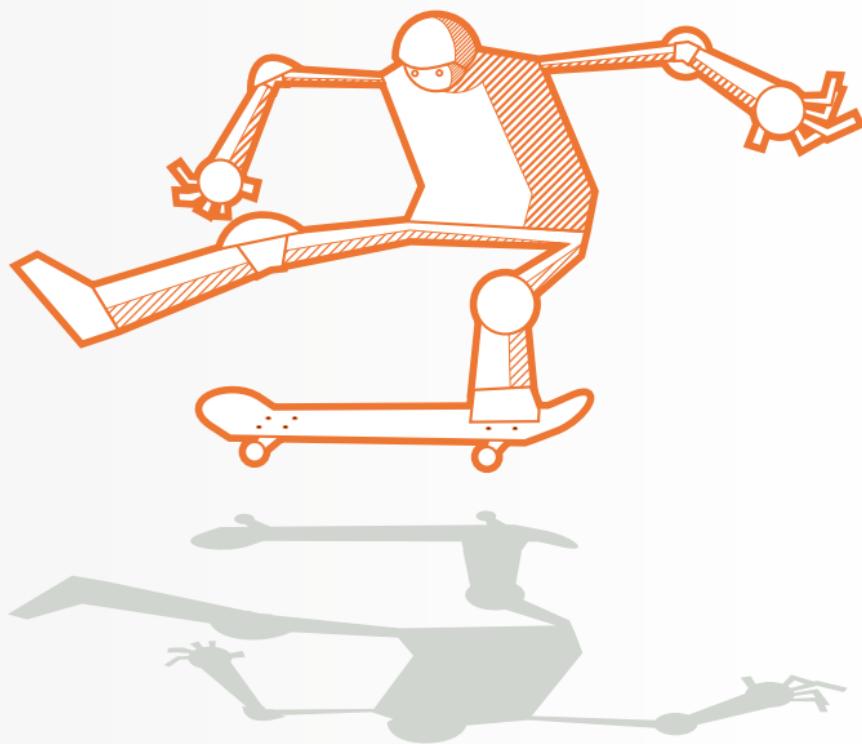
Les modules «street», donc pour un skatepark urbain, sont en fait intégrés dans le mobilier urbain: On réaménage le mobilier existant, on crée des extensions et on porte une attention particulière au revêtement, pour qu'il n'y ait pas une usure prématuée des surfaces de glisse. L'intégration d'une isolation phonique est également possible. Selon les besoins, on peut compléter l'espace avec des modules spécifiques, comme une prise d'élan par exemple. On réfléchira toujours à un module comme étant multifonctionnel: un banc pour glisser ET pour s'asseoir, des escaliers pour sauter ET pour pique-niquer, etc. En fait, les modules sont réfléchis pour être de vrais parcours de ride adaptés à l'architecture du lieu, à ses usages multiples et intégrés dans le paysage.

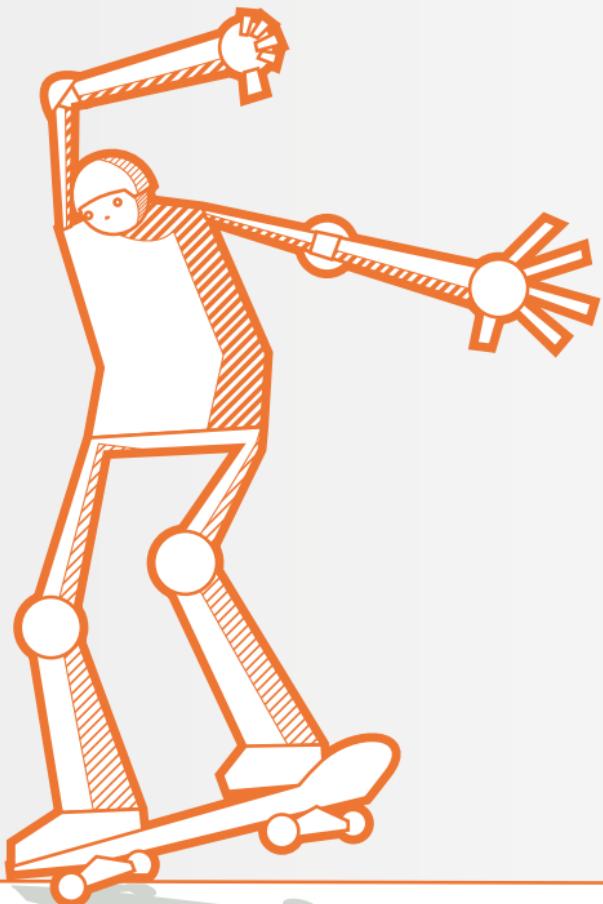
## EMPLACEMENT

Dans un deuxième temps, il faut penser à l'emplacement:

- au sol existant; il devrait être en béton ou en enrobé bitumeux, le moins abrasif possible pour permettre une bonne glisse entre les modules eux-mêmes (selon site, compter CHF 450.– à CHF 950.– le mètre carré pour les travaux d'aménagement si nécessaire).
- à son accessibilité pour les utilisateurs.trices (transports publics, vélo, roller, etc.).
- aux possibilités d'aménagement du lieu (poubelles de tri, bancs publics, point d'eau, WC, éclairage). La construction d'un skatepark urbain peut aussi être vue comme justement l'occasion de réhabiliter des espaces publics peu vivants (en y favorisant la pratique d'un sport de rue).
- à la cohabitation avec les autres usagers.gères des lieux et des alentours:
  - Si un **skatepark** est envisagé, bien séparer le site de la circulation routière et idéalement à au moins 100 mètres de distance des habitations, pour éviter les nuisances sonores.
  - Si un **skatepark urbain** est envisagé, attention de choisir un lieu où la cohabitation avec les piétons est régulable, soit par des horaires, soit par une

surface assez large pour ne pas trop se chevaucher (les cours d'écoles sont particulièrement bien adaptées pour un skatepark urbain, par exemple).





## NUISANCES SONORES

Tous les modules proposés actuellement sont étudiés pour être le plus silencieux possible. Malheureusement, il est impossible de supprimer complètement les nuisances sonores, d'autant plus qu'on ne peut pas exiger des jeunes se retrouvant dehors la journée, pour s'adonner à leurs sports favoris, de le faire dans le silence le plus total. D'où l'importance du choix de l'emplacement.

## MATÉRIAUX

Ensuite, il faut choisir le matériau de construction. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de mandater des spécialistes pour la construction ; ceci autant pour des questions de sécurité, de garanties sur le produit fini et de contrat d'entretien, que pour des questions de détails techniques de construction, inaccessibles pour les novices (degré de la courbe, largeur de l'arrête, etc.).

Pour les modules spécifiques :



### Bois :

- Idéal pour l'intérieur (skatepark indoor).
- Facile à réparer.
- Pas idéal pour l'extérieur (faible durée de vie à l'air libre et coûts d'entretien régulier).

*Conseils: choisir du bois de hêtre (plus cher mais plus résistant) plutôt que de bouleau (moins cher mais plus mou).*

### HPL (aggloméré à base de papier et de résine phénolique) :



- Pratique dans le cas où l'emplacement ne nécessite pas de travaux de terrassement (structures hors sol).
- Résistant aux intempéries.

- Durée de vie: plus de 15 ans, en principe, pour le revêtement HPL. Attention! La structure qui soutient le revêtement a une durée de vie nettement moins longue et demande un entretien régulier, ce qui peut engendrer de gros coûts dans un second temps.
- ⊖ • Formes de modules figées permettant moins de liberté dans la construction et la glisse.

*Conseils: ne pas perdre de vue l'espace nécessaire entre les modules pour bien pouvoir circuler et profiter de l'amplitude de chaque module séparément.*

### **Béton:**

- ⊕ • Conseillé (surtout dans le cas où il faut faire des travaux de terrassement de toute façon, car manque de place goudronnée de qualité).
- Type d'installation plus moderne que HPL.
- Permet plus de créativité dans la conception.
- Durée de vie: plus de 10 ans, en principe.
- ⊖ • Risque de blessures graves paraissant plus important.

*Conseils: la qualité du béton peut grandement varier d'une entreprise de construction à une autre. Fait par des spécialistes de la glisse, le béton peut durer longtemps et ne nécessite que peu d'entretien. Si sa qualité est moindre, il risque de devenir rugueux et abrasif.*

À noter: les installations en acier, en acier inox sont peu conseillées, et celles en fibre de verre clairement déconseillées, car dangereuses avec le temps.

#### **Pour un skatepark urbain :**

Le revêtement des modules pour la pratique «street» se fait volontiers en granit, matière dure qui permet tout usage. Toute autre matière, bois y compris, est aussi possible pour s'intégrer au mieux à l'architecture du lieu. Attention à l'usage des BMX (sans protection en nylon) car certains matériaux comme le béton, la pierre ou le granit ne s'y prêtent pas toujours. Selon le matériau choisi, une arête en acier peut être ajoutée pour permettre une glisse facile et non destructive.

## ENTRETIEN

Les skateparks extérieurs ne nécessitent que peu d'entretien. Il faut cependant enlever régulièrement les feuilles mortes qui pourraient s'accumuler. Une solution simple consiste à mettre à disposition un balai pour ôter les feuilles mortes.

Il faut aussi vérifier les vis, les fixations des tôles et la rouille éventuelle, etc., garantissant ainsi une sécurité maximale. Certaines entreprises de construction peuvent vous proposer un contrat d'entretien pour les premières années.

## COÛTS

Tout dépend des modules et du matériel choisis. Pour exemple, voici quelques montants pour un skatepark extérieur;

- une mini rampe (jusqu'à 2 mètres de hauteur): min. CHF 35'000.–.
- un quarter-pipe: env. CHF 8'000.–.
- une mini-aire de street avec plusieurs modules: env. CHF 50'000.–.

Les modules pour un skatepark intérieur coûtent en général moins cher, car ils sont réalisés le plus souvent en bois. Pour réduire le coût de la réalisation du skatepark, certaines entreprises de construction proposent les modules en kit (à monter soi-même). Cependant, cette opération n'est pas toujours évidente sans l'aide de spécialistes (voir Bureau de prévention des accidents et autres normes de sécurité). Le budget pour un skatepark urbain est un peu moindre, vu qu'il y a moins de gros modules à construire. Attention, l'espace disponible qui doit être aménagé, en partie ou complètement, doit aussi être pris en compte. Selon les dimensions et le type de matériau choisis, le coût d'un module peut démarrer à CHF 4'000.–. Il est effectivement possible de fractionner en plusieurs étapes la construction en complétant le mobilier au fur et à mesure.

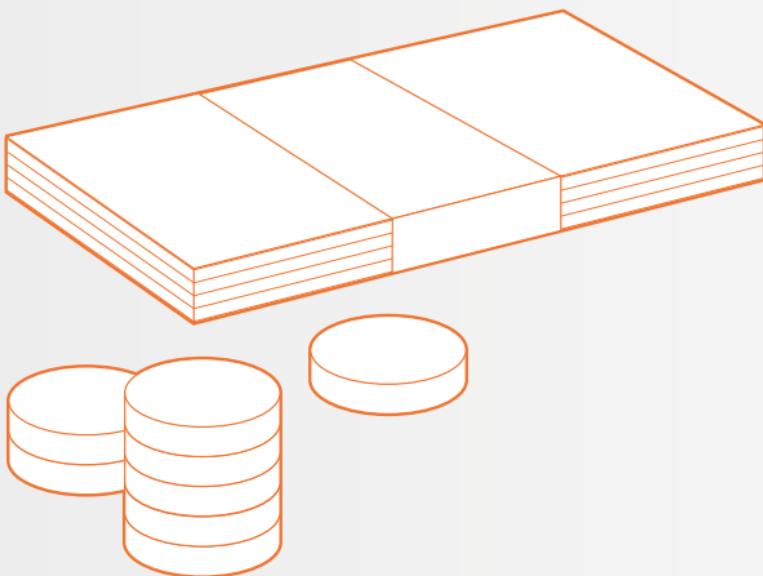
## FINANCEMENT

Construire un skatepark représente un investissement important. La participation de la commune (et parfois des communes voisines) est indispensable pour garantir la réussite de cette opération. Mise à disposition d'un terrain, aménagement de celui-ci, participation financière pour l'achat des modules, cette aide peut varier selon les projets.

Il existe plusieurs pistes pour compléter le financement d'un tel projet:

- Sponsoring (entreprises locales, sportives, etc.).
- Dons (entreprises et personnes privées).
- Aides financières de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du Canton de Vaud, à condition que des jeunes aient une implication dans le projet de skatepark.
- Participation financière des communes environnantes dont les jeunes pourraient aussi bénéficier des installations.
- Clubs services.
- Fondations privées.
- Dons en nature (travaux d'aménagement).
- Repas de soutien, vente, tombola, etc.

La Loterie Romande ne finance pas directement les modules de skatepark/skatepark urbain. En revanche, pour un financement partiel de l'équipement, une demande peut être adressée la Loterie Romande par l'intermédiaire du Fonds du sport vaudois. Détail d'importance: cette demande doit être faite par la commune, et cela avant le début de la construction. Il est important de réfléchir à la contrepartie qui peut être proposée aux sponsors éventuels (banderole sur le site, logo peint sur le module, logo sur l'affiche ou le flyer annonçant l'inauguration, etc.).



## UNE ASSOCIATION ?

Pour augmenter les chances de succès, les jeunes à l'initiative du projet peuvent se constituer en association (dont le but est la création du skatepark/skatepark urbain). En effet, certains organismes ne financent des projets que si ceux-ci émanent d'une association. Des modèles de documents utiles (statuts pour créer une association, dossier de présentation, etc.) sont téléchargeables gratuitement sur notre site [www.jaiunprojet.ch](http://www.jaiunprojet.ch).

Une fois le skatepark/skatepark urbain créé, cette association pourrait aider à organiser l'inauguration du lieu (avec des démonstrations de skate, animations, etc.) pour le faire connaître au plus grand nombre. Elle pourrait aussi apporter des idées concernant la manière dont animer la nouvelle infrastructure: par exemple en proposant des cours de sports de glisse, des initiations (par des jeunes femmes/pour des jeunes femmes), des événements, etc.

L'entretien courant (nettoyage de la place) pourrait être confié à cette association, afin que les jeunes participent au maintien en bon état de ce lieu. Régler ces questions par une convention d'utilisation avec la commune est aussi possible.

## SÉCURITÉ

En principe, les modules proposés par des spécialistes présentent des garanties de sécurité maximales. Cependant, il est indispensable de porter des protections (genoux, poignets, coudes et tête) et ce quel que soit le sport qu'on y pratique. Le Bureau de prévention des accidents (BPA) se tient à disposition pour vous conseiller sur la sécurité d'un tel lieu. De plus, il édite une brochure intitulée «Installations sportives de loisirs en milieu urbain» qui décrit les éléments de sécurité à prendre en compte pour l'ouverture d'un skatepark.

Pour en savoir plus sur les questions liées à la sécurité: Bureau de prévention des accidents (BPA), [www.bfu.ch/fr](http://www.bfu.ch/fr).

## RÈGLEMENT

L'installation de barrières délimitant la zone de skatepark et la pose d'un panneau de règlement avec des horaires et conditions d'utilisation sont conseillées, afin de restreindre les responsabilités de la commune. Il est aussi conseillé d'indiquer le contact de la commune. Il faut bien sûr l'adapter aux besoins du lieu (préciser les horaires d'ouverture si nécessaire, etc.) et aux normes en vigueur du BPA.

### Ci-après un exemple de règlement:

- Le skatepark est réservé uniquement pour les skateboards, trottinettes, patins à roulettes et BMX. (S'il s'agit d'un **skatepark urbain**): Le skatepark urbain est pour les sports de glisse et la population.
- Chaque utilisateur·trice doit être attentif·ive aux autres. Une personne à la fois par module et par trajectoire.
- L'utilisation du skatepark se fait aux risques et périls des utilisateurs·trices et des spectateurs·trices.
- L'entreprise de construction et le/la propriétaire des installations déclinent toute responsabilité en cas d'accident.
- Il est strictement interdit d'utiliser le skatepark si les installations sont mouillées ou humides.
- Le port de protections est obligatoire: casque, genouillères, coudières et protège-poignets.
- Les enfants en dessous de 10 ans doivent être accompagné·e·s d'une personne responsable.
- Numéros d'urgence, ambulance: 144 / police: 117.

*Une bonne idée: utiliser des icônes, pour rendre la lecture plus agréable. Eviter en tout cas un règlement trop long, que personne ne lirait!*

## **AUTRES GUIDES PRATIQUES ÉDITÉS**

**LE GUIDE PRATIQUE N°1**  
**POUR RÉALISER UN PROJET**

**LE GUIDE PRATIQUE N°2**  
**POUR CRÉER ET GÉRER UNE ASSOCIATION**

**LE GUIDE PRATIQUE N°3**  
**POUR RECHERCHER DES FONDS**

**LE GUIDE PRATIQUE N°4**  
**POUR MÉDIATISER SON PROJET**

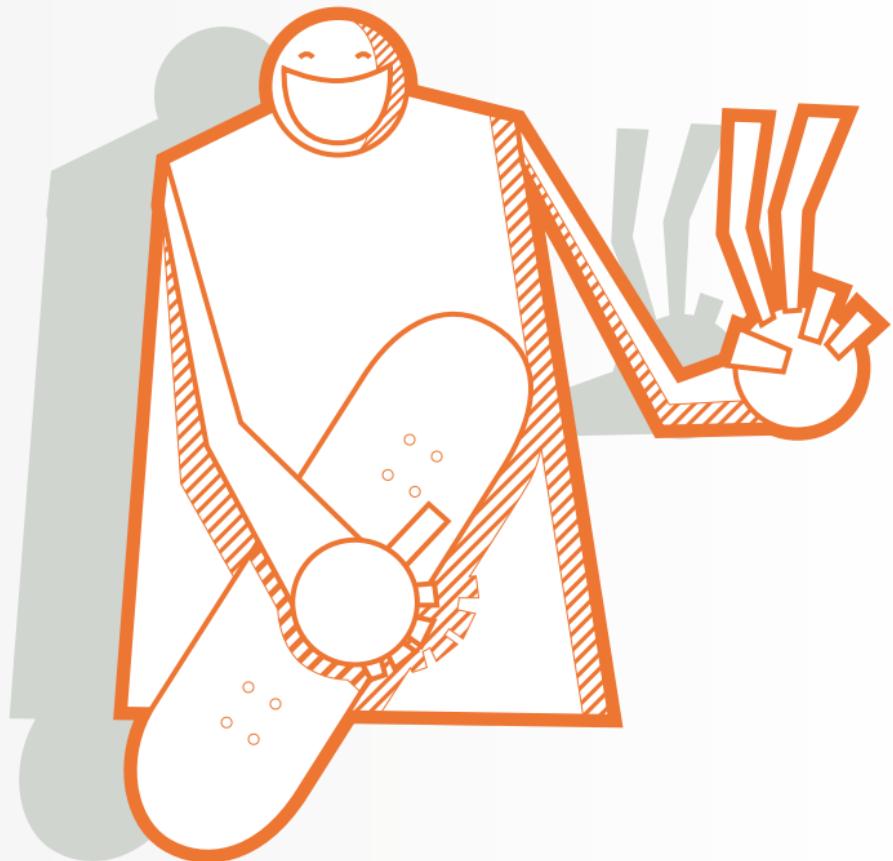
**LE GUIDE PRATIQUE N°6**  
**POUR ENCOURAGER LA PARTICIPATION DANS**  
**SA COMMUNE** *Guide destiné aux communes*

**LE GUIDE PRATIQUE N°7**  
**POUR CÉLÉBRER LE PASSAGE À**  
**LA MAJORITÉ** *Guide destiné aux communes*

**LE GUIDE PRATIQUE N°8**  
**POUR LES CONSOMM'ACTEURS DE PROJETS**

**LE GUIDE PRATIQUE N°9**  
**POUR METTRE EN ŒUVRE UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE**

**LE GUIDE PRATIQUE N°10**  
**LES JEUNES S'ENGAGENT**



Ces guides ainsi que des fiches pratiques sur différentes thématiques peuvent être commandés ou téléchargés gratuitement sur le site [www.jaiunprojet.ch](http://www.jaiunprojet.ch).

## **ADRESSES ET DOCUMENTS UTILES**

Des liens, des documents pratiques et des contacts utiles sont également disponibles sur notre site [www.jaiunprojet.ch](http://www.jaiunprojet.ch).

## **IMPRESSIONUM**

© 2003, mises à jour 2013, 2017 et 2024

Reproduction possible avec mention de la source

Edition : Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ)

Réalisation graphique : Carmine Cioffi

Conception : Jean-Philippe Robatti

Actualisation : Anna Mrazek, Marie Bertholet,  
promotrices de [jaiunprojet.ch](http://jaiunprojet.ch)

Illustrations : [www.bismor.com](http://www.bismor.com)

Remerciements : Martin Chassigneux, Patrizia Golay,  
Paul Heuberger et Fabio Jimenez.





Ch. de Pré-Fleuri 6  
1006 Lausanne  
[www.jaiunprojet.ch](http://www.jaiunprojet.ch)  
[jaiunprojet@cvaj.ch](mailto:jaiunprojet@cvaj.ch)

Un service du Centre vaudois  
d'aide à la jeunesse (CVAJ)